

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bases inorganiques

Code Eural	06 02 05*
Code déchet	302001

DESCRIPTION

Diverses bases inorganiques, liquides, telles que solutions de soude caustique, hydroxyde de potassium, hydroxyde de sodium, etc. et mélanges de ces bases.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres:

- Point d'éclair > 61 °C
- Liquide
- Sédiment < 1 %
- Non toxiques conformément aux dispositions de l'A.R. du 09.02.76
- pH > 7

Conditions générales :

- Les bases doivent pouvoir être retraitées de manière physico-chimique
- Pas d'objets étrangers, tels que chiffons, bois, plastique, pierres, boulons, ...
- Pas de polluants organiques
- Pas d'ammoniac (NH3)
- Pas de produits fortement réactifs

Conditions d'emballage :

- Emballées dans des fûts en plastique, en bon état, approuvés UN d'une contenance supérieure à 5 litres.
- La composition de ce flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage